



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

## Documents nécessaires à présenter pour une première demande en tant que mineur devenu majeur

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe et vos documents originaux doivent également être photocopiés ou imprimés obligatoirement au format A4

- **Passeport** : L'original et copies lisibles des pages relatives :
  - à l'état-civil
  - aux dates de validité
  - aux cachets d'entrée en France (ceux figurants uniquement sur votre passeport actuel)
  - visas.
  
- La copie de **vosre acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.(1ere demande de carte de séjour)
  
- Vosre **titre de séjour actuel**.
  
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à vosre nom et prénom** :
  - facture ou attestation de contrat d'électricité de gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement.
  - **en cas d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de **sa carte de séjour à la bonne adresse** et copie du justificatif d'adresse désigné ci-dessus de l'hébergeant
  - Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé par le préfet de Seine-et-Marne **en cours de validité** ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
  
- **3 photographies** d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005). Photos sur fond blanc ou porter des vêtements clairs.

## **Etranger entré en France avant 13 ans :**

Présence obligatoire d'au moins un parent

- justificatifs de résidence en France depuis l'âge de 13 ans : certificats de scolarité 1 par an
- Justificatifs de résidence du (des) parent(s) depuis les 13 ans (avis d'imposition, justificatif de domicile, fiche de paie ...) 1 par semestre
- attestation de sécurité sociale de – 6 mois page 1 et 2
- prise en charge financière : attestation de prise en charge financière, pièce d'identité, dernier bulletin de salaire et dernier avis d'imposition

## **Algérien entré en France avant 10 ans**

- justificatifs de résidence en France depuis l'âge de 10 ans : certificats de scolarité 1 par an

## **Descendant de Français**

- Dossier de situation administrative rempli et signé ;
- Original et copie intégrale du passeport ;
- Copie du visa long séjour ;
- Filiation avec le ou les parents français : extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation (correspondant à la situation au moment de la demande) ;
- Justificatif de prise en charge par l'ascendant ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, bail de location de moins de 6 mois, quittance de loyer ou taxe d'habitation ;
  - Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe de l'hébergeant).
- 2 photographies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) ;
- Nationalité française du ou des parents français : CNI en cours de validité ou certificat de nationalité française (document de moins de 6



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON POLYGAMIE**

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOMS) : .....

NOM D'EPOUSE : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Domicilié(e) : .....

.....

.....

**DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS VIVRE EN FRANCE EN ETAT DE POLYGAMIE.**

Fait à.....le.....

**Signature du déclarant**

**L'article 441-6 du code pénal dispose :**

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

**ATTESTATION D'HEBERGEMENT**

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : .....

Né(e) le : ..... à .....

Domicilié(e) :

.....  
.....  
.....

**Atteste héberger :**

Nom : .....

Prénom : .....

Depuis le .....

Fait à ..... Le .....

**Signature de l'hébergeant :**

**Signature de l'hébergé :**

**L'article 441-6 du code pénal dispose :**

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Torcy

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR DU RESPECT DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOMS) : .....

NOM D'EPOUSE : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Domicilié(e) : .....

.....

.....

**DECLARE SUR L'HONNEUR RESPECTER LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA  
SOCIETE FRANCAISE, LES LOIS ET REGLES DE LA REPUBLIQUE.**

Fait à.....le.....

**Signature du déclarant**

### **L'article 441-6 du code pénal dispose :**

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.